



PRÉFET DES HAUTES- PYRENEES

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**SPECIAL N ° 32 - OCTOBRE 2012**

# SOMMAIRE

## 65 - Direction Départementale des Finances Publiques

Décision - Décision de délégation de signature au responsable du pôle gestion fiscale .....	1
Décision - Décision de délégation de signature au responsable du pôle gestion publique .....	3
Décision - Décision de délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire .....	5
Décision - Décision de délégations spéciales de signature pour le pôle pilotage et ressources .....	8
Décision - Décision de délégations spéciales de signature pour les missions rattachées .....	11

## 65 - Préfecture des Hautes- Pyrénées

### Secrétariat Général

Arrêté N °2012289-0002 - Arrêté portant délégation de signature à Madame Dominique MAURESMO, administratrice des finances publiques adjointe, gérante intérimaire de la Direction Départementale des Finances Publiques des Hautes- Pyrénées pour les activités domaniales .....	13
Arrêté N °2012289-0003 - Arrêté portant délégation de signature à Mme Dominique MAURESMO, administratrice des finances publiques adjointe, gérante intérimaire de la Direction Départementale des Finances Publiques des Hautes- Pyrénées, pour les activités domaniales (cité administrative) .....	18
Arrêté N °2012289-0004 - Arrêté portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés de la direction départementale des finances publiques des Hautes- Pyrénées .....	21
Arrêté N °2012289-0005 - Arrêté portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Mme Laure LACOU, inspectrice principale des finances publiques, responsable de la division budget- logistique à la direction départementale des finances publiques des Hautes- Pyrénées .....	24





PRÉFET DES HAUTES- PYRENEES

## **Décision**

**signé par La gérante intérimaire de la Direction Départementale des Finances Publiques des  
Hautes- Pyrénées  
le 16 Octobre 2012**

**65 - Direction Départementale des Finances Publiques**

Décision de délégation de signature au  
responsable du pôle gestion fiscale



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

TARBES LE 16 octobre 2012

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DES HAUTES PYRENEES  
4 RUE DE L'ORMEAU  
65000 TARBES

## Décision de délégation de signature au responsable du pôle gestion fiscale

**Dominique MAURESMO,**  
Administratrice des Finances Publiques Adjointe,  
Gérante intérimaire de la Direction Départementale des Finances Publiques des Hautes-Pyrénées

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique ;  
Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;  
Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;  
Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;  
Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;  
Vu l'arrêté du 11 décembre 2009 portant création de la direction départementale des finances publiques des Hautes-Pyrénées ;  
Vu l'arrêté ministériel du 24 août 2007 portant nomination de Mme Dominique MAURESMO, dans le grade de directeur divisionnaire et l'affectant à la direction des services fiscaux des Hautes-Pyrénées, devenue direction départementale des finances publiques des Hautes-Pyrénées ;  
Considérant la décision de la direction générale des finances publiques en date du 14 septembre 2012 désignant Mme Dominique MAURESMO, administratrice des finances publiques adjointe, en qualité de gérante intérimaire de la direction départementale des finances publiques des Hautes-Pyrénées, à compter du 16 octobre 2012, en raison du départ à la retraite de M. Louis DUCAMP, directeur départemental des finances publiques des Hautes-Pyrénées ;


### Décide :

**Article 1** - Délégation de signature est donnée à Jacques Labé, Administrateur des Finances Publiques Adjoint, Directeur du pôle "gestion fiscale", à l'effet de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seul, ou concurremment avec moi, sous réserve des dispositions de l'article 2 et des restrictions expressément prévues par la réglementation, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent.

Il est autorisé à agir en justice et effectuer des déclarations de créances.

**Article 2** – Sont exclus du champ de la présente délégation tous les actes afférents à l'exercice des missions exclusivement dévolues aux comptables publics par l'article 11 du décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié.

**Article 3** – Mme la gérante intérimaire de la direction départementale des finances publiques des Hautes-Pyrénées, est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hautes-Pyrénées.

  
**Dominique MAURESMO,**  
Administratrice des Finances Publiques Adjointe,  
Gérante intérimaire de la Direction Départementale des Finances Publiques des Hautes-Pyrénées





PRÉFET DES HAUTES- PYRENEES

## **Décision**

**signé par La gérante intérimaire de la Direction Départementale des Finances Publiques des  
Hautes- Pyrénées  
le 16 Octobre 2012**

**65 - Direction Départementale des Finances Publiques**

Décision de délégation de signature au  
responsable du pôle gestion publique



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

TARBES, le 16 octobre 2012

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DES HAUTES PYRENEES  
4 CHEMIN DE L'ORMEAU  
65000 TARBES

## Décision de délégation de signature au responsable du pôle gestion publique

**Dominique MAURESMO,**  
Administratrice des Finances Publiques Adjointe,  
Gérante intérimaire de la Direction Départementale des Finances Publiques des Hautes-Pyrénées

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique ;  
Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;  
Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;  
Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;  
Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;  
Vu l'arrêté du 11 décembre 2009 portant création de la direction départementale des finances publiques des Hautes-Pyrénées ;  
Vu l'arrêté ministériel du 24 août 2007 portant nomination de Mme Dominique MAURESMO, dans le grade de directeur divisionnaire et l'affectant à la direction des services fiscaux des Hautes-Pyrénées, devenue direction départementale des finances publiques des Hautes-Pyrénées ;  
Considérant la décision de la direction générale des finances publiques en date du 14 septembre 2012 désignant Mme Dominique MAURESMO, administratrice des finances publiques adjointe, en qualité de gérante intérimaire de la direction départementale des finances publiques des Hautes-Pyrénées, à compter du 16 octobre 2012, en raison du départ à la retraite de M. Louis DUCAMP, directeur départemental des finances publiques des Hautes-Pyrénées ;

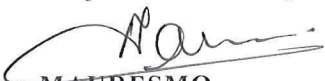
### Décide :

**Article 1** - Délégation de signature est donnée à Romain Pommier, Inspecteur Principal des Finances Publiques, Directeur du pôle « gestion publique », à l'effet de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seul, ou concurremment avec moi, sous réserve des dispositions de l'article 2 et des restrictions expressément prévues par la réglementation, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent.

Il est autorisé à agir en justice et effectuer des déclarations de créances.

**Article 2** – Sont exclus du champ de la présente délégation tous les actes afférents à l'exercice des missions exclusivement dévolues aux comptables publics par l'article 11 du décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié.

**Article 3** – Mme la gérante intérimaire de la direction départementale des finances publiques des Hautes-Pyrénées, est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hautes-Pyrénées.

  
**Dominique MAURESMO,**  
Administratrice des Finances Publiques Adjointe,  
Gérante intérimaire de la Direction Départementale des Finances Publiques des Hautes-Pyrénées





PRÉFET DES HAUTES- PYRENEES

## **Décision**

**signé par La responsable de la division budget- logistique de la Direction Départementale des  
Finances Publiques des Hautes- Pyrénées  
le 16 Octobre 2012**

**65 - Direction Départementale des Finances Publiques**

Décision de délégation de signature en matière  
d'ordonnancement secondaire





DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DES HAUTES-PYRENEES

**DECISION DE DELEGATION DE SIGNATURE  
EN MATIERE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE**

La responsable de la division budget-logistique,

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret du 1<sup>er</sup> août 2012 portant nomination de M. Henri d'ABZAC, Préfet des Hautes-Pyrénées ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2012289-0005 du 15 octobre 2012, et notamment son article 3, portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Mme Laure LACOU, inspectrice principale des finances publiques ; responsable de la division budget-logistique à la direction départementale des finances publiques des Hautes-Pyrénées ;

**DECIDE :**

**ARTICLE 1** - En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation qui m'est conférée par arrêté du préfet des Hautes-Pyrénées en date du 15 octobre 2012, sera exercée par :

M. Xavier BENES, inspecteur des finances publiques,

M Pierre CHASSAGNOUX, inspecteur des finances publiques.

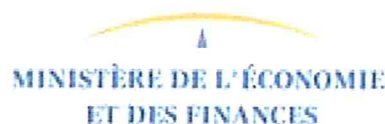
**ARTICLE 2** – Une subdélégation de signature est accordée aux agents valideurs dans CHORUS FORMULAIRES et les outils interfacés avec CHORUS :

M. Xavier BENES, inspecteur des finances publiques,

M. Jérôme GARDENT-CUILHE, inspecteur des finances publiques,

Mme Rosalia CAUSSADE, contrôlease principale des finances publiques,

M. Louis CERRILLO, contrôleur principal des finances publiques,



Mme Béatrice PERRET, contrôlease des finances publiques,

Mme Christine CANAC, contrôlease des finances publiques,

Mme Pascale CASTETS, agente d'administration principale des finances publiques,

Mme Lucienne SARRAUT, agente d'administration principale des finances publiques,

M. Paul ROMANETTI, agent d'administration principal des finances publiques,

M. Christian TUHA, agent d'administration principal des finances publiques

Mme Marie-Josèfe MAGNIER, agente d'administration des finances publiques.

**ARTICLE 3** – Mme la responsable de la division budget-logistique est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hautes-Pyrénées.

Fait à Tarbes, le 16 octobre 2012

L'inspectrice principale des finances publiques,  
Responsable de la division budget-logistique



Laure LACOU



PRÉFET DES HAUTES- PYRENEES

## **Décision**

**signé par La gérante intérimaire de la Direction Départementale des Finances Publiques des  
Hautes- Pyrénées  
le 16 Octobre 2012**

**65 - Direction Départementale des Finances Publiques**

Décision de délégations spéciales de signature  
pour le pôle pilotage et ressources



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Tarbes le 16 octobre 2012

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DES HAUTES PYRENEES  
4 RUE DE L'ORMEAU  
65000 TARBES

## Décision de délégations spéciales de signature pour le pôle pilotage et ressources

**Dominique MAURESMO**,  
Administratrice des Finances Publiques Adjointe,  
Gérante intérimaire de la Direction Départementale des Finances Publiques des Hautes-Pyrénées

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique ;  
Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;  
Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;  
Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;  
Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;  
Vu l'arrêté du 11 décembre 2009 portant création de la direction départementale des finances publiques des Hautes-Pyrénées ;  
Vu l'arrêté ministériel du 24 août 2007 portant nomination de Mme Dominique MAURESMO, dans le grade de directeur divisionnaire et l'affectant à la direction des services fiscaux des Hautes-Pyrénées, devenue direction départementale des finances publiques des Hautes-Pyrénées ;  
Considérant la décision de la direction générale des finances publiques en date du 14 septembre 2012 désignant Mme Dominique MAURESMO, administratrice des finances publiques adjointe, en qualité de gérante intérimaire de la direction départementale des finances publiques des Hautes-Pyrénées, à compter du 16 octobre 2012, en raison du départ à la retraite de M. Louis DUCAMP, directeur départemental des finances publiques des Hautes-Pyrénées ;

### Décide :

**Article 1 :** Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

### **1. Pour la Division Gestion Ressources Humaines :**

Mme Marie-Françoise EVEN, inspectrice divisionnaire, responsable de la division ressources humaines , à l'effet de signer les correspondances et les actes pour autant qu'ils concernent sa propre division ou la division dont il lui est confié le cas échéant le pilotage en cas d'absence ou d'empêchement du chef de division titulaire.

M Jérôme GARDENT-CUILHE, inspecteur des finances publiques, à l'effet de signer les correspondances et les actes concernant son propre service.

Mme Pascale CASTETS, agente d'administration principale des finances publiques et Mme Lucienne SARRAUT, agente des finances publiques, à l'effet de réceptionner et répartir les titres-restaurant

Mmes Pascale CASTETS, agente d'administration principale des finances publiques, Marie-Josèfe MAGNIER , agente des finances publiques, Mme Béatrice PERRET contrôleuse principale des finances publiques, Louis CERRILLO , contrôleur principal des finances publiques à l'effet de signer les états de frais de déplacement.

### **2. Pour la Division Budget, logistique, immobilier, informatique Qualité de service, Formation professionnelle:**

Mme Laure LACOU, Inspectrice Principale , chef de la division Budget - Logistique - Informatique ; - Formation Professionnelle Qualité de service à l'effet de signer les correspondances et les actes pour autant qu'ils concernent sa propre division ou la division dont il lui est confié le cas échéant le pilotage en cas d'absence ou d'empêchement du chef de division titulaire.

M Xavier BENES , inspecteur des finances publiques à l'effet de signer les correspondances et les actes concernant son propre service.

M Frédéric BACHES, inspecteur des finances publiques, à l'effet de signer les correspondances et les actes concernant son propre service.

Mme Rosalia CAUSSADE contrôleuse principale des finances publiques et Mme Lucienne SARRAUT, agente des finances publiques, à l'effet de réceptionner et répartir les titres-restaurant.

Mme Marie-Josèfe MAGNIER, pour signer tous accusés de réception, transmission de documents, attestations et déclarations relatifs au service Formation professionnelle ainsi que pour signer les convocations aux sessions de formation ainsi que les ordres de mission qui leur sont rattachés.

### **3. Pour la Division Stratégie, Contrôle de gestion :**

Mme Marie-Françoise EVEN, inspectrice divisionnaire, responsable de la division ressources humaines , à l'effet de signer les correspondances et les actes pour autant qu'ils concernent sa propre division ou la division dont il lui est confié le cas échéant le pilotage en cas d'absence ou d'empêchement du chef de division titulaire.

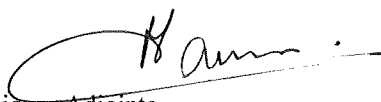
M Pierre CHASSAGNOUX, inspecteur des finances publiques, pour le service Stratégie - Contrôle de Gestion

M Frédéric BACHES, inspecteur des finances publiques pour le service Stratégie - Contrôle de Gestion

**Article 2 :** Mme la gérante intérimaire de la direction départementale des finances publiques des Hautes-Pyrénées, est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hautes-Pyrénées.

**DOMINIQUE MAURESMO,**

Administratrice des Finances Publiques Adjointe,



Gérante intérimaire de la Direction Départementale des Finances Publiques des Hautes-Pyrénées.



PRÉFET DES HAUTES- PYRENEES

## **Décision**

**signé par La gérante intérimaire de la Direction Départementale des Finances Publiques des  
Hautes- Pyrénées  
le 16 Octobre 2012**

**65 - Direction Départementale des Finances Publiques**

Décision de délégations spéciales de signature  
pour les missions rattachées



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

TARBES LE 16 octobre 2012

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DES HAUTES PYRENEES  
4 RUE DE L'ORMEAU  
65000 TARBES

## Décision de délégations spéciales de signature pour les missions rattachées

**Dominique MAURESMO,**  
Administratrice des Finances Publiques Adjointe,  
Gérante intérimaire de la Direction Départementale des Finances Publiques des Hautes-Pyrénées

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique ;  
Vu le décret n°2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;  
Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;  
Vu le décret 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;  
Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;  
Vu l'arrêté du 11 décembre 2009 portant création de la direction départementale des finances publiques des Hautes-Pyrénées ;  
Vu l'arrêté ministériel du 24 août 2007 portant nomination de Mme Dominique MAURESMO, dans le grade de directeur divisionnaire et l'affectant à la direction des services fiscaux des Hautes-Pyrénées, devenue direction départementale des finances publiques des Hautes-Pyrénées ;  
Considérant la décision de la direction générale des finances publiques en date du 14 septembre 2012 désignant Mme Dominique MAURESMO, administratrice des finances publiques adjointe, en qualité de gérante intérimaire de la direction départementale des finances publiques des Hautes-Pyrénées, à compter du 16 octobre 2012, en raison du départ à la retraite de M. Louis DUCAMP, directeur départemental des finances publiques des Hautes-Pyrénées ;


### Décide :

**Article 1** - Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur mission, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

Pour la mission départementale d'audit :

**M. Matthieu MAYNADIER** et **M. Jérôme COUCHAUX**, inspecteurs principaux, responsables de la mission, reçoivent délégation de signer tous les actes relevant de la gestion courante de la mission.

**Article 2** – Mme la gérante intérimaire de la direction départementale des finances publiques des Hautes-Pyrénées, est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hautes-Pyrénées.

  
**Dominique MAURESMO,**  
Administratrice des Finances Publiques Adjointe,  
Gérante intérimaire de la Direction Départementale des Finances Publiques des Hautes-Pyrénées





PRÉFET DES HAUTES- PYRENEES

## **Arrêté n ° 2012289-0002**

**signé par Préfet  
le 15 Octobre 2012**

**65 - Préfecture des Hautes- Pyrénées  
Secrétariat Général  
Direction de la stratégie et des moyens**

Arrêté portant délégation de signature à  
Madame Dominique MAURESMO,  
administratrice des finances publiques  
adjointe, gérante intérimaire de la Direction  
Départementale des Finances Publiques des  
Hautes- Pyrénées pour les activités domaniales





PRÉFET DES HAUTES-PYRÉNÉES

Direction de la stratégie  
et des moyens

Service du développement territorial

Bureau de la stratégie

**ARRETE N° : 2012**

**portant délégation de signature à  
Madame Dominique MAURESMO,  
administratrice des finances publiques adjointe  
gérante intérimaire de la Direction Départementale  
des Finances Publiques des Hautes-Pyrénées**

**pour les activités domaniales**

**Le Préfet des Hautes-Pyrénées  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

**Vu** le code général de la propriété des personnes publiques ;

**Vu** le code du domaine de l'Etat ;

**Vu** le code de l'environnement ;

**Vu** l'ordonnance n° 2006-460 du 21 avril 2006 relative à la partie législative du code général de la propriété des personnes publiques ;

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

**Vu** le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

**Vu** le décret n° 2011-1612 du 22 novembre 2011 relatif aux première, deuxième, troisième et quatrième parties réglementaires du code général de la propriété des personnes publiques ;

**Vu** le décret du 17 décembre 2009 portant nomination de M. Louis DUCAMP, Administrateur Général des Finances Publiques, en qualité de directeur départemental des finances publiques des Hautes-Pyrénées ;

**Vu** le décret du 1er août 2012 portant nomination de M. Henri d'ABZAC, préfet des Hautes-Pyrénées ;

**Vu** l'arrêté interministériel du 18 septembre 1974 rendant applicable dans le département, le régime des procédures foncières institué par les articles R. 1212-9 à R. 1212-16 du code général de la propriété des personnes publiques, par le décret n° 67-568 du 12 juillet 1967 relatif à la réalisation des acquisitions foncières pour le compte des collectivités publiques dans certains départements et par l'article 4 du décret n° 2011-1612 du 22 novembre 2011 relatif aux première, deuxième, troisième et quatrième parties réglementaires du code général de la propriété des personnes publiques ;

**Vu** l'arrêté ministériel du 24 août 2007 portant nomination de Mme Dominique MAURESMO, dans le grade de directeur divisionnaire et l'affectant à la direction des services fiscaux des Hautes-Pyrénées, devenue direction départementale des finances publiques des Hautes-Pyrénées ;

**Considérant** la décision de la direction générale des finances publiques en date du 14 septembre 2012 désignant Mme Dominique MAURESMO, administratrice des finances publiques adjointe, en qualité de gérante intérimaire de la direction départementale des finances publiques des Hautes-Pyrénées, à compter du 16 octobre 2012, en raison du départ à la retraite de M. Louis DUCAMP, directeur départemental des finances publiques des Hautes-Pyrénées ;

**Sur proposition** de Mme la Secrétaire Générale de la préfecture des Hautes-Pyrénées ;

### ARRETE

**ARTICLE 1 -** Délégation de signature est donnée, à compter du 16 octobre 2012, à Mme Dominique MAURESMO, administratrice des finances publiques adjointe, gérante intérimaire de la direction départementale des finances publiques des Hautes-Pyrénées, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, les décisions, contrats, conclusions, mémoires et, d'une façon plus générale, tous les actes, y compris les actes de procédure, se rapportant aux questions, affaires ou matières suivantes :

Numéro	Nature des attributions	Références
1	Toutes opérations se rapportant à la passation et à la signature au nom de l'Etat des actes de gestion, d'utilisation et de cession des biens domaniaux.	Art. L. 3212-2, R. 1111-2, R. 2123-2, R. 2123-8, R. 2222-1, R. 2222-6, R. 2222-9, R. 2222-15, R. 2222-24, R. 3211-3, R. 3211-4, R. 3211-6, R. 3211-7, R. 3211-25, R. 3211-26, R. 3211-39, R. 3211-44 R. 3212-1 du code général de la propriété des personnes publiques, art. A. 116 du code du domaine de l'Etat, art. R. 322-8-1 du code de l'environnement.
2	Passation au nom de l'Etat des actes d'acquisition, de prise en location d'immeubles et de droits immobiliers ou de fonds de commerce intéressant les services publics civils ou militaires de l'Etat.	Art. R. 1212-1 et R. 4111-8 du code général de la propriété des personnes publiques.
3	Autorisation d'incorporation au domaine public des biens du domaine privé de l'Etat.	Art. R. 2111-1 du code général de la propriété des personnes publiques.
4	Toutes opérations se rapportant à la passation et à la signature des conventions d'utilisation avec le service ou l'établissement utilisateur.	Art. R. 2313-3 et R. 4121-2 du code général de la propriété des personnes publiques.
5	Attribution des concessions de logements.	Art. R. 2124-67, R. 2222-18 et R. 4121-3 du code général de la propriété des personnes publiques.

6	Instances domaniales de toute nature autres que celles qui se rapportent à l'assiette et au recouvrement des droits, redevances et produits domaniaux.	Art. R. 2331-1-1° et 2°, R. 2331-2, R. 2331-3, R. 2331-4, R. 2331-5, R. 2331-6, R. 3231-1; R. 3231-2 et R. 4111-11 du code général de la propriété des personnes publiques.
7	Pour mémoire : les opérations relatives aux biens dépendant de patrimoines privés dont l'administration ou la liquidation ont été confiées à l'administration chargée des domaines relèvent du pôle de gestion des patrimoines privés implanté à Toulouse (Haute-Garonne).	Art. 809 à 811-3 du code civil. Loi validée du 5 octobre 1940. Loi validée du 20 novembre 1940. Ordonnance du 5 octobre 1944.
8	Dans les départements en "service foncier" : tous actes de procédures et toutes formalités relatifs aux acquisitions d'immeubles, de droits immobiliers ou de fonds de commerce poursuivies, soit à l'amiable, soit par voie d'expropriation, à l'exclusion de ceux visés aux articles R. 1212-12 et R. 1212-13 du code général de la propriété des personnes publiques et aux articles 4 et 5 du décret n° 67-568 du 12 juillet 1967 relatif à la réalisation d'acquisitions foncières pour le compte des collectivités publiques dans certains départements.	Art. R. 1212-9 à R. 1212-11, R. 1212-14 et R. 1212-23 du code général de la propriété des personnes publiques. Art. 4 du décret n°2011-1612 du 22 novembre 2011 relatif aux première, deuxième, troisième et quatrième parties réglementaires du code général de la propriété des personnes publiques. Décret n° 67-568 du 12 juillet 1967.
	Dans les cas d'opérations poursuivies pour le compte des départements, de communes ou d'établissements publics dépendant de ces collectivités, signature de la convention conclue avec ces collectivités ou établissements en vue de l'accomplissement de ces opérations par les services de la direction générale des finances publiques.	Art. 59 du décret n° 2004-374 modifié du 29 avril 2004.

**ARTICLE 2** - Mme Dominique MAURESMO, administratrice des finances publiques adjointe, gérante intérimaire de la direction départementale des finances publiques des Hautes-Pyrénées, peut donner sa délégation aux agents placés sous son autorité, pour signer les actes relatifs aux affaires pour lesquelles elle a elle-même reçu délégation. Cette délégation de signature sera prise, au nom du Préfet des Hautes-Pyrénées, par arrêté qui devra être transmis au Préfet des Hautes-Pyrénées aux fins de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture.

**ARTICLE 3** - L'arrêté préfectoral n° 2012240-0012 du 27 août 2012 portant délégation de signature à M. Louis DUCAMP, directeur départemental des finances publiques des Hautes-Pyrénées, pour les activités domaniales, est abrogé.

**ARTICLE 4** - Mme la secrétaire générale de la préfecture et Mme la gérante intérimaire de la direction départementale des finances publiques des Hautes-Pyrénées sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Tarbes, le 15 octobre 2012

Henri d'ABZAC



PRÉFET DES HAUTES- PYRENEES

## **Arrêté n ° 2012289-0003**

**signé par Préfet  
le 15 Octobre 2012**

**65 - Préfecture des Hautes- Pyrénées  
Secrétariat Général  
Direction de la stratégie et des moyens**

Arrêté portant délégation de signature à Mme Dominique MAURESMO, administratrice des finances publiques adjointe, gérante intérimaire de la Direction Départementale des Finances Publiques des Hautes- Pyrénées, pour les activités domaniales (cité administrative)



PRÉFET DES HAUTES-PYRÉNÉES

Direction de la stratégie  
et des moyens

Service du développement territorial

Bureau de la stratégie

**ARRETE N° 2012**

**portant délégation de signature à  
Madame Dominique MAURESMO,  
administratrice des finances publiques adjointe  
gérante intérimaire de la Direction Départementale  
des Finances Publiques des Hautes-Pyrénées**

**pour les activités domaniales  
(Cité administrative)**

**Le Préfet des Hautes-Pyrénées  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

**Vu** la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;

**Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

**Vu** la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

**Vu** le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

**Vu** le décret n° 92-604 du 1<sup>er</sup> juillet 1992 portant charte de la déconcentration ;

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

**Vu** le décret n° 2006-1792 du 23 décembre 2006 relatif aux attributions de la direction générale de la comptabilité publique en matière domaniale ;

**Vu** le décret du 17 décembre 2009 portant nomination de M. Louis DUCAMP, Administrateur Général des Finances Publiques, en qualité de directeur départemental des finances publiques des Hautes-Pyrénées;

**Vu** le décret du 1er août 2012 portant nomination de M. Henri d'ABZAC, Préfet des Hautes-Pyrénées ;

**Vu** les arrêtés interministériels du 21 décembre 1982 modifiés portant règlement de comptabilité pour les ordonnateurs secondaires et leurs délégués pour le budget du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, et du ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé du budget ;

**Vu** l'arrêté ministériel du 24 août 2007 portant nomination de Mme Dominique MAURESMO, dans le grade de directeur divisionnaire et l'affectant à la direction des services fiscaux des Hautes-Pyrénées, devenue direction départementale des finances publiques des Hautes-Pyrénées ;

**Considérant** la décision de la direction générale des finances publiques en date du 14 septembre 2012 désignant Mme Dominique MAURESMO, administratrice des finances publiques adjointe, en qualité de gérante intérimaire de la direction départementale des finances publiques des Hautes-Pyrénées, à compter du 16 octobre 2012, en raison du départ à la retraite de M. Louis DUCAMP, directeur départemental des finances publiques des Hautes-Pyrénées ;

**Sur** proposition de Mme la secrétaire générale de la préfecture des Hautes-Pyrénées ;

## **ARRETE**

**ARTICLE 1** - Délégation de signature est donnée, à compter du 16 octobre 2012, à Mme Dominique MAURESMO, administratrice des finances publiques adjointe, gérante intérimaire de la direction départementale des finances publiques des Hautes-Pyrénées, à l'effet :

- d'émettre et d'adresser à chaque ordonnateur secondaire délégué affectataire de locaux au sein de la cité administrative de Tarbes ou au représentant des occupants ayant une personnalité juridique et financière différente de celle de l'Etat, les titres de perception pour la quote-part des charges de fonctionnement qui lui incombe ;
- d'engager et de mandater les dépenses de fonctionnement liées à la gestion de la cité administrative de Tarbes.

**ARTICLE 2** - Mme Dominique MAURESMO, administratrice des finances publiques adjointe, gérante intérimaire de la direction départementale des finances publiques des Hautes-Pyrénées, est autorisée, en cas d'absence ou d'empêchement, à subdéléguer sa signature aux agents placés sous son autorité, par arrêté pris en mon nom.

**ARTICLE 3** - L'arrêté préfectoral n° 2012240-0014 du 27 août 2012 portant délégation de signature à M. Louis DUCAMP, directeur départemental des finances publiques des Hautes-Pyrénées, pour les activités domaniales (cité administrative), est abrogé.

**ARTICLE 4** - Mme la secrétaire générale de la préfecture et Mme la gérante intérimaire de la direction départementale des finances publiques des Hautes-Pyrénées, sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Tarbes, le 15 octobre 2012

Henri d'ABZAC



PRÉFET DES HAUTES- PYRENEES

## **Arrêté n ° 2012289-0004**

**signé par Préfet  
le 15 Octobre 2012**

**65 - Préfecture des Hautes- Pyrénées  
Secrétariat Général  
Direction de la stratégie et des moyens**

Arrêté portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés de la direction départementale des finances publiques des Hautes- Pyrénées





PRÉFET DES HAUTES-PYRÉNÉES

Direction de la stratégie  
et des moyens

Service du développement territorial

Bureau de la Stratégie

**ARRETE N° 2012**

**portant délégation de signature en matière  
d'ouverture et de fermeture  
des services déconcentrés de la direction  
départementale des finances publiques  
des Hautes-Pyrénées.**

**Le Préfet des Hautes-Pyrénées  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

**Vu** le décret n° 71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'Etat ;

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, notamment ses articles 26 et 43 ;

**Vu** le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

**Vu** le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

**Vu** le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

**Vu** le décret du 17 décembre 2009 portant nomination de M. Louis DUCAMP, administrateur général des finances publiques, en qualité de directeur départemental des finances publiques des Hautes-Pyrénées ;

**Vu** le décret du 1er août 2012 portant nomination de M. Henri d'ABZAC, préfet des Hautes-Pyrénées ;

**Vu** l'arrêté ministériel du 24 août 2007 portant nomination de Mme Dominique MAURESMO, dans le grade de directeur divisionnaire et l'affectant à la direction des services fiscaux des Hautes-Pyrénées, devenue direction départementale des finances publiques des Hautes-Pyrénées ;

**Considérant** la décision de la direction générale des finances publiques en date du 14 septembre 2012 désignant Mme Dominique MAURESMO, administratrice des finances publiques adjointe, en qualité de gérante intérimaire de la direction départementale des finances publiques des Hautes-Pyrénées, à compter du 16 octobre 2012, en raison du départ à la retraite de M. Louis DUCAMP, directeur départemental des finances publiques des Hautes-Pyrénées ;

Sur proposition de Mme la secrétaire générale de la préfecture des Hautes-Pyrénées ;

## **ARRETE**

**ARTICLE 1** - Délégation de signature est donnée, à compter du 16 octobre 2012, à Mme Dominique MAURESMO, administratrice des finances publiques adjointe, gérante intérimaire de la direction départementale des finances publiques des Hautes-Pyrénées, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, les arrêtés relatifs à la fermeture exceptionnelle des services de la direction départementale des finances publiques des Hautes-Pyrénées.

**ARTICLE 2** - - L'arrêté préfectoral n° 2012240-0017 du 27 août 2012 portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés de la direction départementale des finances publiques des Hautes-Pyrénées, est abrogé.

**ARTICLE 3** - Mme la secrétaire générale de la préfecture et Mme la gérante intérimaire de la direction départementale des finances publiques des Hautes-Pyrénées, sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Tarbes, le 15 octobre 2012

Henri d'ABZAC



PRÉFET DES HAUTES- PYRENEES

## **Arrêté n ° 2012289-0005**

**signé par Préfet  
le 15 Octobre 2012**

**65 - Préfecture des Hautes- Pyrénées  
Secrétariat Général  
Direction de la stratégie et des moyens**

Arrêté portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Mme Laure LACOU, inspectrice principale des finances publiques, responsable de la division budget- logistique à la direction départementale des finances publiques des Hautes- Pyrénées



PRÉFET DES HAUTES-PYRÉNÉES

**ARRETE N° 2012**

Direction de la stratégie  
et des moyens

Service du développement territorial

Bureau de la stratégie

**portant délégation de signature en matière  
d'ordonnancement secondaire  
à Mme Laure LACOU,  
Inspectrice principale des finances publiques  
responsable de la division budget-logistique  
à la Direction départementale  
des finances publiques des Hautes-Pyrénées**

**Le Préfet des Hautes-Pyrénées**

**Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

**Vu** le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique ;

**Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés communes, des départements et des régions ;

**Vu** la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

**Vu** le décret n° 92-604 du 1<sup>er</sup> juillet 1992 portant charte de déconcentration ;

**Vu** la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances ;

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

**Vu** le décret n° 2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'Etat ;

**Vu** le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

**Vu** le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

**Vu** le décret du 1<sup>er</sup> août 2012 portant nomination de M. Henri d'ABZAC, Préfet des Hautes-Pyrénées ;

**Vu** l'arrêté ministériel du 24 août 2007 portant nomination de Mme Dominique MAURESMO, dans le grade de directeur divisionnaire et l'affectant à la direction des services fiscaux des Hautes-Pyrénées, devenue direction départementale des finances publiques des Hautes-Pyrénées ;

..../...

**Considérant** la décision de la direction générale des finances publiques en date du 14 septembre 2012 désignant Mme Dominique MAURESMO, administratrice des finances publiques adjointe, en qualité de gérante intérimaire de la direction départementale des finances publiques des Hautes-Pyrénées, à compter du 16 octobre 2012, en raison du départ à la retraite de M. Louis DUCAMP, directeur départemental des finances publiques des Hautes-Pyrénées ;

**Sur** proposition de Mme la secrétaire générale de la préfecture des Hautes-Pyrénées ;

## **ARRETE**

**ARTICLE 1** - Délégation de signature est donnée, à compter du 16 octobre 2012, à Mme Laure LACOU, inspectrice principale des finances publiques, responsable de la division budget-logistique à la direction départementale des finances publiques des Hautes-Pyrénées, à effet de :

- signer, dans la limite de ses attributions et compétences, tout document, acte, décision, contrat, conclusion, mémoire et, d'une façon plus générale, tous les actes se traduisant par l'ordonnancement de dépenses ou de recettes se rapportant au fonctionnement ou à l'équipement de la direction départementale des finances publiques des Hautes-Pyrénées, ainsi que l'ordonnancement de toute recette se rapportant aux attributions et activités de la direction départementale des finances publiques des Hautes-Pyrénées ;
- recevoir les crédits des programmes suivants :
  - n° 156 “ Gestion fiscale et financière de l'Etat et du secteur public local ”
  - n° 218 “ Conduite et pilotage des politiques économique et financière ”
  - n° 309 “ Entretien des bâtiments de l'Etat ”
  - n° 723 “ Contribution aux dépenses immobilières ”
- procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat imputées sur les titres 2, 3 et 5 des programmes précités *et, en cas de cité administrative, sur le compte de commerce n°907 – “ Opérations commerciales des domaines ”*.

Cette délégation porte sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses, ainsi que sur l'émission et la signature des titres de recettes.

**ARTICLE 2** - Demeurent réservés à la signature du Préfet des Hautes-Pyrénées :

- les ordres de réquisition du comptable public ;
- les décisions de passer outre aux refus de visas et aux avis défavorables de l'autorité chargée du contrôle financier en matière d'engagement des dépenses ;
- l'ordonnancement secondaire des dépenses de l'Etat du programme 833 – Avances sur le montant des impositions revenant aux régions, départements, communes, établissements et divers organismes.

.../...

**ARTICLE 3** - Mme Laure LACOU peut, en tant que de besoin et sous sa responsabilité, donner délégation de signature aux agents placés sous son autorité dans les conditions prévues par l'article 44 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié.

**ARTICLE 4** - L'arrêté préfectoral n° 2012240-0015 du 27 août 2012 portant délégation de signature à Mme Dominique MAURESMO, administrateur des finances publiques adjoint, directrice du pôle pilotage et ressources à la direction départementale des finances publiques des Hautes-Pyrénées, est abrogé.

**ARTICLE 5** - Mme la secrétaire générale de la préfecture et Mme la gérante intérimaire de la direction départementale des finances publiques des Hautes-Pyrénées, sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hautes-Pyrénées.

Tarbes , le 15 octobre 2012

Henri d'ABZAC